

REGLEMENT COMPLET La Fête des Desserts

ARTICLE 1 – Sociétés organisatrices

UNILEVER FRANCE, Société par actions simplifiée au capital de 28 317 129 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 119 216, et dont le siège social est situé au 20 rue des Deux Gares, CS 90056 92842 Rueil-Malmaison Cedex,

Et **GROUPE SEB France**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 42 033 850 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 440 410 637 et dont le siège social est situé 112 Chemin du Moulin Carron, 69130 ECULLY,

Ci-après dénommées ensemble « les Sociétés Organisatrices »

Organisent du 01/03/2018 (00H01) au 31/12/2018 (23H59) inclus un jeu national à instants gagnants ouverts avec obligation d'achat appelé « **LA FÊTE DES DESSERTS** », ci-après le Jeu.

Le Jeu est organisé pour la France métropolitaine (Corse incluse).

L'adresse du Jeu est la suivante : **La Fête des Desserts – AL09, SOGEC Gestion, 91973 Courtabœuf cedex**. Cette adresse sert de référence à tout envoi de demande relative à l'organisation ou à la participation au présent Jeu.

ARTICLE 2 – Conditions relatives aux participants

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (Etat civil faisant foi) résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exception des membres du personnel des Sociétés Organisatrices et/ou des membres de leur famille en ligne directe, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu et/ou les membres de leur famille en ligne directe.

La participation à ce Jeu est strictement personnelle et nominative.

Pour participer au Jeu et tenter de gagner une des dotations, le participant doit acheter entre le 01/03/2018 et le 31/12/2018 inclus un produit Alsa® (hors Levures et Sucres) ou un produit moulerie Tefal® parmi les références listées en Annexe 1 du présent règlement.

Il ne sera admis qu'une seule participation par personne et une seule dotation par foyer (même nom, même adresse postale, même adresse mail) pendant toute la durée de validité du Jeu. En cas d'inscriptions multiples, seule la première participation valablement enregistrée sera prise en compte sans que cela ne puisse donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

ARTICLE 3 – Annonce du Jeu

Le Jeu est annoncé sur le site Internet suivant : www.lafetedesdesserts.fr ainsi que sur les supports suivants :

- 5 packagings Alsa® :
 - Préparation pour Moelleux au bon goût Citron 8722700108856
 - Préparation pour Flan Pâtissier aux œufs 8722700065302
 - Préparation pour Cookies Noix de Coco et Pépites de Chocolat 8714100744710
 - Préparation pour Gâteau aux Pommes Saveur d'Antan 8712100670879
 - Préparation pour Gâteau aux Amandes Saveur d'Antan 8712100463303
- Sur les sites internet www.alsa.fr, et www.tefal.fr
- Réseaux sociaux de TEFAL® : Facebook et Instagram

- Facebook et Newsletter de Ma Vie en Couleur
- Newsletter TEFAL®
- Fronton de box de la moulerie Edition Collector Alsa®-Tefal ®

ARTICLE 4 – Modalités et conditions de participation

4.1. Modalités de participation

Pour participer à ce Jeu, le participant doit respecter l'ensemble des étapes ci-dessous décrites, et dans l'ordre énoncé :

1. Acheter un produit Alsa® (hors Levure et Sucre) ou un produit moulerie Tefal® entre le 01/03/2018 et le 31/12/2018 parmi la liste des références figurant en annexe du règlement,
2. Se connecter sur le site www.lafetedesdesserts.fr entre le 01/03/2018 (00h001) et le 07/01/2019 23h59 (inclus) et suivre les instructions de participation,
3. Répondre à 3 questions sur les deux marques (voir ANNEXE 2 la liste des questions posées pour participer au Jeu),
4. Lire et accepter le règlement du Jeu en cochant la case d'acceptation prévue à cet effet,
5. Renseigner ses coordonnées ainsi que le code EAN du produit Alsa® ou Tefal® acheté,
6. Répondre aux questions :
 - Si le participant répond correctement aux 3 questions, il participe à l'instant gagnant :
 - S'il fait partie de l'instant gagnant il sait immédiatement s'il a gagné une dotation et laquelle.
 - Si le gagnant remporte le lot « Cours de cuisine » ou le lot « Kit de pâtisserie », il devra télécharger sur le site internet, dans un délai d'un mois maximum à compter de la réception de l'email lui annonçant son gain, son ticket de caisse datant au plus tôt du 01/03/2018 et au plus tard du jour auquel il a gagné. S'il n'est pas en mesure de télécharger son ticket de caisse dans le délai imparti, il perdra sa dotation, qui sera remise en jeu si le délai imparti prend fin avant le 31 décembre 2018, et remportera à la place un livret recettes. Si le délai imparti prend fin après le 31 décembre 2018, le lot ne sera pas remis en jeu.
 - S'il ne fait pas partie de l'instant gagnant, il ne gagne pas et ne peut tenter sa chance
 - Si le participant ne répond pas correctement aux 3 questions, il ne gagne pas et ne peut participer à l'instant gagnant.

Il est entendu que tout autre mode de participation que via le réseau Internet est exclu.

4. 2 Conditions de participation au Jeu

Toute participation ou inscription incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, falsifiée, non validée, enregistrée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue ci-dessus ou comportant des indications inexacts ou fausses, ne sera pas prise en considération et sera considérée comme nulle.

Les participants autorisent les Sociétés Organisatrices à procéder à toutes vérifications concernant leur identité ou leur domicile. Toute indication fausse ou erronée entraîne l'élimination immédiate de leur participation et de leur gain.

ARTICLE 5 – Désignation des gagnants

Le participant sait immédiatement si sa participation est gagnante en application du processus d'instant gagnants décrit ci-dessous. Dans le cas d'une participation gagnante, le participant gagnera l'une des dotations décrites à l'article 6.

Les lots mis en jeu sont attribués selon les modalités des instants gagnants ouverts, déposés chez Huissier de Justice, sous la forme « mois/jour/heure/minute ». Ils ont été préalablement tirés au sort pendant toute la durée du Jeu, de façon aléatoire par une application dédiée et sont répartis sur toute la durée du Jeu.

La première participation, fournissant les bonnes réponses au questionnaire, et validant sa participation au cours de l'instant gagnant prédéfini sera le seul gagnant effectif de l'instant gagnant prédéfini. Dans le cas où aucune participation fournissant les bonnes réponses au questionnaire n'a lieu dans l'une ou plusieurs de ces périodes, le lot correspondant sera attribué au premier participant envoyant une participation, fournissant les bonnes réponses au questionnaire, directement après ces périodes dites Instants Gagnants.

ARTICLE 6 - Lots mis en jeu

6.1. Dotations mises en jeu

- 10 lots « Cours de cuisine » d'une valeur commerciale unitaire d'environ 104,00 €, composés chacun de 2 cartes cadeau L'atelier des Chefs « Vous Allez Aimer Cuisiner » (une carte cadeau = 1 cours 1parent/1enfant). Chaque carte cadeau est valable un an à partir de son activation dans tous les ateliers des Chefs. Un gagnant par mois pendant la durée du Jeu.
- 44 lots « Kit de pâtisserie » composés d'un kit de pâtisserie d'une valeur commerciale unitaire d'environ 55,00 euros TTC (prix conseillé, ni minimum, ni obligatoire) comprenant 12 produits Alsa™, un moule à cake édition limitée ALSA™-TEFAL, un moule à quatre quarts édition limitée ALSA™-TEFAL, une maryse TEFAL Ingenio Proflex et un livret recettes : un gagnant par semaine pendant la durée du Jeu.
- 19 500 livrets de recettes d'une valeur commerciale unitaire d'environ 3,00 euros TTC correspondant à un livret de 24 pages composé de 14 recettes de cuisine, d'un BR d'un 1,00€ valable pour l'achat simultané de 3 préparations pour dessert Alsa™ et d'un BR de 2,00€ valable pour l'achat d'un montant minimum de 9,99€ en moulerie Tefal.

Les prix figurant ci-dessus sont des prix TTC et n'ont qu'une valeur informative et indicative des prix du marché à la date du présent règlement.

6.2. Remise des lots

Seuls les gagnants du Jeu seront avertis au moment de leur participation au Jeu et aux coordonnées indiquées au moment de leur participation. Les lots seront envoyés dans un délai de 6 à 8 semaines environ à compter de l'annonce du gain, directement à l'adresse postale inscrite par les gagnants au moment de leur inscription au Jeu. Les frais d'expédition seront supportés par les Sociétés Organisatrices.

6.3. Précisions relatives aux lots

Les lots sont nominatifs et ne peuvent être cédés à un tiers.

Les lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement.

Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces, en échange des lots gagnés. Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de remplacer les lots par un lot de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les dotations qui n'auraient pu pour quelque raison que ce soit, être remises aux gagnants, seront au choix des Sociétés Organisatrices demeureront la propriété pleine et entière de ces dernières et en disposeront ainsi librement.

6.4. Acheminement des lots

Tout lot qui serait retourné aux Sociétés Organisatrices du Jeu par la Poste ou par le prestataire en charge du transport, pour quelle que raison que ce soit (par exemple : n'habite plus à l'adresse indiquée) sera considéré comme abandonné par le gagnant et ne sera pas remis en jeu par les Sociétés Organisatrices. Les Sociétés Organisatrices ne seront pas tenues de faire des recherches complémentaires. Tout lot non réclamé dans le délai de trois mois après la date de clôture du Jeu sera considéré comme abandonné par le(s) gagnant(s) et ne sera pas remis en Jeu par les Sociétés Organisatrices.

Par conséquent, les Sociétés Organisatrices, ne pourront être tenues responsables :

- Dans le cas où l'identité et/ou l'adresse du gagnant s'avérerait erronée(s),
- En cas de retour d'un courrier/colis, si les coordonnées postales ou l'identité ne correspondent pas à celles du gagnant, sont erronées ou si le gagnant reste indisponible.
- Dans le cas d'erreur d'acheminement, de pertes, de détériorations, de retards et/ou de vols des dotations par les services de La Poste ou tout autre transporteur similaire.

Il ne lui appartiendra pas de faire des recherches complémentaires. Le gagnant ne recevra pas son lot ni aucun dédommagement ou indemnité.

ARTICLE 7 – Limites de responsabilité

- Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues pour responsable si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté ce jeu devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.
- Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues responsable de tout dysfonctionnement du réseau « Internet » empêchant le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillance externes. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieures, et notamment les virus.
- Les Sociétés Organisatrices ne sauraient davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient se connecter au site du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.
- Les modalités du Jeu de même que les dotations offertes aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.
- Les Sociétés Organisatrices pourront annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu, et notamment en cas de communication d'informations erronées. Elles se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.
- Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant aux sociétés organisatrices, celles-ci se réservent le droit d'interrompre le Jeu.
- Les Sociétés Organisatrices déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué correspondant aux cartes cadeau l'Atelier des Chefs et/ou du fait de son utilisation.
- Les Sociétés Organisatrices ne sont pas responsables des informations contenues sur les sites partenaires. Le contenu et les images présentes sur ces sites partenaires relèvent uniquement de la responsabilité du partenaire ou de son éditeur, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 8 – Droits incorporels et droit à l'image

Les sociétés organisatrices pourront demander l'autorisation aux gagnants de publier, en dehors de la publicité au sein de la galerie photo mise en ligne dans le cadre du Jeu, dans toute manifestation publi-

promotionnelle liée à la présente opération, ainsi que dans des opérations ultérieures de communication sur les marques de la société organisatrice, les nom, prénom, ville et photo des gagnants, exploités ensemble ou séparément, sans que cette utilisation ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur dotation.

ARTICLE 9 – Protection des données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique. :

- Par SOGEC GESTION dans le cadre de ce jeu pour la gestion de l'envoi des dotations aux gagnants

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée par la loi du 6 Août 2004, les participants peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données et disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant en écrivant à :

La Fête des Desserts – AL09, SOGEC Gestion, 91973 Courtabœuf cedex

Les données collectées sont indispensables pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation.

- Par Groupe Seb France (GSF), domicilié 112 Chemin du Moulin Carron – 69134 Ecully Cedex, responsables du traitement, pour répondre à votre demande. Elles pourront être transmises aux autres entités du Groupe SEB qui les traiteront pour les mêmes finalités ou à des fins de prospection dans le respect de vos choix à cet égard. Ces données seront conservées pendant trois ans après la fin du Jeu. Conformément aux dispositions légales en vigueur, vous pouvez exercer vos droits de rectification, d'effacement, d'opposition ou de limitation du traitement, ainsi que votre droit à la portabilité de vos données en nous adressant votre demande par écrit à l'adresse suivante : Service Consommateur Tefal: 112 Chemin du Moulin Carron TSA 92002 – 69134 ECULLY CEDEX

Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique & Libertés (CNIL). Vous pouvez, enfin, à tout moment retirer votre consentement. La demande s'exerce sans frais, vous pouvez en demander le remboursement à l'adresse indiquée ci-dessus (tarif lent en vigueur 20g). Le remboursement sera effectué par l'envoi d'un timbre au tarif Ecopli moins de 20g.

ARTICLE 10 – Règlement

10.1 Dépôt

Le présent règlement complet est déposé chez SCP Nicolas – Sibenaler – Beck, Huissiers de justice au 25 rue Hoch 92263 Juvisy.

10.2. Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans conditions ni réserve.

10.3. Contestation

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être adressée par écrit à l'adresse du Jeu, dans un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu.

10.4. Consultation

Le règlement complet est disponible gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse du Jeu et/ou est librement consultable et imprimable sur le site Internet : www.lafetedesserts.fr.

Si la version du règlement mise en ligne est modifiée pendant la durée du Jeu, alors la nouvelle version du règlement sera déposée à l'étude de l'Huissier.

En cas de différence avec un règlement ou extrait de règlement présents sur des supports promotionnels et le règlement accessible en ligne, seule la version en ligne, qui a été déposée chez huissier, prévaudra.

Le remboursement des frais de consultation du règlement peut être obtenu conformément aux modalités décrites à l'article 11 des présentes.

ARTICLE 11 – Remboursement des frais de participation et des frais de consultation du règlement complet

- Le remboursement des frais de la connexion Internet nécessaires à la consultation et à la participation au Jeu peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse du Jeu en précisant la date et l'heure exacte de connexion, sur la base forfaitaire de 10 minutes de connexion, soit un total de 0,20 euros TTC sous réserve de vérification par la société organisatrice de la participation effective du demandeur. Le remboursement du timbre de la demande de remboursement peut également être obtenu (au tarif lent en vigueur) sur simple demande écrite jointe.
- Le remboursement des frais d'affranchissement nécessaires à la demande écrite du règlement peut être obtenu (au tarif lent en vigueur) sur simple demande conjointe à l'adresse du Jeu.

Les demandes de remboursement doivent être envoyées par courrier postal **avant le 31 janvier 2019 minuit**, soit un mois après la fin du Jeu (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse du Jeu, accompagnées d'un RIB (IBAN+BIC).

Pour les demandes de remboursement des frais de connexion à Internet, les demandes doivent être accompagnées de l'indication de la date, heure et durée de sa connexion au site Internet, de la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel il est abonné, faisant apparaître les dates et heure de sa connexion au site.

Il est précisé que certains fournisseurs d'accès à Internet offrant une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, leur accès au site du présent jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (telles que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site internet www.lafetedesserts.fr et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Toute demande de remboursement illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai ne pourra être traitée. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai moyen de 6 à 8 semaines environ à partir de la date de réception de la demande écrite des participants.

En tout état de cause, il ne sera accepté qu'une seule demande de remboursement par personne (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse mail) pendant toute la durée du Jeu et uniquement dans le cadre de la participation au Jeu objet du présent règlement.

ARTICLE 12 – Fraudes et loi applicable

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu pour son auteur, les sociétés organisatrices se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Le présent Jeu ainsi que le présent règlement sont soumis à la loi française. En cas de contestation, il est possible de recourir à une procédure de médiation conventionnelle, ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera des juridictions compétentes de Paris.



Extrait de règlement

Jeu à instants gagnants avec obligation d'achat ouvert à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine, Corse comprise.

Pour participer, il vous suffit d'acheter un produit Alsa™ (hors levure et sucre) ou un produit Tefal parmi les références concernées par le jeu/porteur de l'opération listées en annexe 1 du règlement disponible via le lien Internet, entre le 01/03/2018 (00H01) au 31/12/2018 (23H59) inclus, de vous connecter sur le site Internet www.lafetedesserts.fr entre le 01/03/2018 et le 07/01/2019 (23h59) inclus, et de suivre la procédure indiquée, de justifier de votre achat et de répondre à trois questions. Lots mis en jeu : 10 lots d'une valeur commerciale unitaire de 104,00 € TTC, composés chacun de 2 cartes cadeau L'atelier des Chefs « Vous Allez Aimer Cuisiner » (une carte cadeau = 1 cours 1parent/1enfant), 44 lots d'un kit de pâtisserie d'une valeur commerciale unitaire d'environ 55 € TTC (prix conseillé, ni minimum, ni obligatoire) comprenant 12 produits Alsa™, un moule à cake édition limitée ALSA™-TEFAL, un moule à quatre quarts édition limitée ALSA™-TEFAL, une maryse TEFAL Ingenio Proflex et un livret recettes, 19 500 livrets de recettes d'une valeur commerciale unitaire d'environ 3 € TTC.

Une seule participation par personne et une seule dotation par foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse mail). Règlement et instants-gagnants déposés chez SCP Nicolas – Sibenaler – Beck, Huissiers de justice au 25 rue Hoch 92263 Juvisy.

Remboursement des frais de la connexion Internet. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 Janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de radiation des données le concernant en écrivant à l'adresse suivante **La Fête des Desserts – AL09, SOGEC Gestion, 91973 Courtabœuf cedex** ou **Service Consommateur Tefal - 112 Chemin du Moulin Carron TSA 92002 – 69134 ECULLY CEDEX** et peut s'opposer au transfert de ces données en écrivant à l'adresse ci-dessus.

UNILEVER FRANCE, SAS au capital de 28 317 129 €, 20 rue des Deux Gares, CS 90056 92842 Rueil-Malmaison Cedex RCS de Nanterre n° 552 119 216.

GROUPE SEB France, SAS, au capital de 42 033 850 €, 112 Chemin du Moulin Carron, 69130 ECULLY, RCS de Lyon n° 440 410 637.

ANNEXE 1 – LES PRODUITS PARTICIPANTS AU JEU

GENCOD	Libellé
8718114776736	ALSA Préparation pour Yaourts Onctueux Mon Yaourt Maison 4 Sachets 8g
8718114773155	ALSA Préparation pour Yaourts Mon Yaourt Maison 4 Sachets 8g
8718114776729	ALSA Préparation pour Yaourts Mon Bifidus Maison 4 Sachets 8g
8722700129219	ALSA Crème Pâtisserie OS
3011360085443	ALSA Préparation Crème Pâtissière 3 Sachets 390g
8722700204374	ALSA Préparation Crème Brûlée Nappage Caramel 2 Sachets 196g
8712100895111	ALSA Petits pots de crème goût chocolat noisettes MAXI FORMAT
8712100686382	ALSA Préparation Crème Dessert Vanille Saveur D'Antan 2 Sachets 120g
8712100686269	ALSA Préparation Crème Dessert Caramel Saveur D'Antan 2 Sachets 120g
3011360010322	ALSA Préparation Flan Entremets Crème Dessert Vanille 4 Sachets 192g
3011360005427	ALSA Préparation Gâteau De Riz Nappage Caramel 2 Sachets 400g
8712566338351	ALSA Préparation Panna Cotta Maison 2 Sachets 104g
8712100707834	ALSA Petits pots de crème goût vanille bourbon MAXI FORMAT
8712100708596	ALSA Petits pots de crème goût caramel beurre salé MAXI FORMAT
8712100686320	ALSA Préparation Crème Dessert Spéculoos Saveur D'Antan 2 Sachets 144g
8722700034124	ALSA Creme Anglaise OS
3011360085436	ALSA Préparation Crème Anglaise Vanille Des Isles 3 Sachets 300g
8712100798481	ALSA Préparation pour Pots de Crème Chocolat Noisettes Saveur d'Antan 160g
3011360013811	ALSA Préparation Flan Aux Œufs Vanille Des Isles 2 Sachets 250g
8722700065302	ALSA Préparation Flan Pâtissier Aux Œufs 2 Sachets 720g
8722700082194	ALSA Flan Pâtissier aux œufs OS
8710908976049	ALSA Préparation Flan Pâtissier à la vanille bourbon 2 Sachets
3011360005410	ALSA Préparation Gâteau De Semoule Nappage Caramel 2 Sachets 414g
8712100386237	ALSA Gâteau de semoule OS
3011360010346	ALSA Préparation Flan Entremets Crème Dessert Chocolat 4 Sachets 232g
8722700122029	ALSA Préparation Flan Entremets Crème Dessert Caramel 3 Sachets 180g
8722700152767	ALSA Préparation Clafoutis 2 Sachets 440g
8712566293070	ALSA Préparation Flan Entremets Crème Dessert Spéculoos 2 Sachets 120g
8722700359012	ALSA Préparation pour Gâteau Fondant Chocolat 360g
8712100798429	ALSA Préparation pour Paris-Brest Saveur d'Antan 265g
3011360033482	ALSA Préparation pour Cookies Nature Pépites Chocolat 300g
8712100381775	ALSA Cookies Pépites de Chocolat OS
8714100274682	ALSA Préparation pour Far Breton Saveur D'Antan 1 sachet
8722700216728	ALSA Moelleux Citron OS
8722700108856	ALSA Préparation pour Gâteau Moelleux Citron 435g
8712100463303	ALSA Préparation pour Gâteau Aux Amandes Saveur D'Antan 300g
8712100463211	ALSA Préparation pour Gâteau Au Chocolat Saveur D'Antan 300g

8712100798368	ALSA Préparation pour Moelleux Coco Vanille 490g
8722700216742	ALSA Fondant Chocolat OS
8722700443445	ALSA Préparation pour Tarte Citron Meringuée 373g
8712100797699	ALSA Préparation pour Brownie Chocolat Noisettes 340g
8714100276433	ALSA Préparation pour Cheesecake au Spéculoos x5
3011360045706	ALSA Préparation pour Gâteau Fondant Chocolat 480g
8712100670879	ALSA Préparation pour Gâteau Aux Pommes Saveur D'Antan 300g
8712100617867	ALSA Préparation pour Cookies Chocolat 320g
8722700487845	ALSA Préparation à Cuire Gâteau Moelleux Chocolat 500g
8722700487180	ALSA Préparation à Cuire Gâteau Moelleux Citron 500g
8722700492269	ALSA Préparation à Cuire Gâteau Moelleux Nature 500g
8722700492825	ALSA Préparation à Cuire Gâteau Fondant Chocolat 500g
8712100463365	ALSA Préparation pour Gâteau Au Pain D'Épices Saveur D'Antan 400g
8714100744727	ALSA Muffin Chocolat Noisettes 280 g Additif n°2
8714100744710	ALSA Cookies Noix de Coco 250 g Additif n°2
8712100797750	ALSA Préparation pour Cannelés Vanille Saveur d'Antan 387g
8722700189992	ALSA Préparation pour Crumble 400g
8722700127338	ALSA Moelleux Chocolat OS
8722700082163	ALSA Moelleux Nature OS
8722700081029	ALSA Préparation pour Gâteau Moelleux Chocolat 435g
8712566121519	ALSA Préparation pour Gâteau Moelleux Marbré 435g
8722700069256	ALSA Préparation pour Gâteau Moelleux Nature 435g
8722700153221	ALSA Préparation pour Gâteau Fondant Chocolat 320g
8714100288368	ALSA Préparation pour Cake Citron Saveur D'Antan 300g
8718114715124	ALSA Préparation pour Gâteau Fondant Caramel Beurre Salé 362g
3011360085283	ALSA Gélifiant Confiture Vitpris 5 Sachets 188g
8712100499050	ALSA Vitpris OS
8714100803608	ALSA Bouteille Fondant au Chocolat 415 g Additif n°3
8714100803622	ALSA Bouteille Muffin 415g Additif n°3
8714100803646	ALSA Bouteille Cookies 3 Chocolats 400 g Additif n°3
8714100855010	ALSA Bouteille Moelleux au chocolat 400 g Additif n°4
A venir	ALSA Fondant au Chocolat Bio 315g
A venir	ALSA Madeleine Bio 360g

MOULERIE TEFAL PERMANENT

EASYGRIP	
EASY GRIP Manque 23	3168430256620
EASY GRIP Manque 28	3168430256637
EASY GRIP tarte 24	3168430256705
EASY GRIP Tarte 27	3168430256712
EASY GRIP Tarte 30	3168430256729

EASY GRIP cake carré 20x20	3168430256606
EASY GRIP Cake 25	3168430256613
EASY GRIP Plaq pâtis 18*24 (compatible mini-four)	3168430256651
EASY GRIP Plaq pâtis 26*36	3168430256668
EASY GRIP Muffins x12	3168430256590
EASY GRIP Pizza perforée 51,8x36	3168430256736
EASY GRIP Springform 23	3168430256682
EASY GRIP Springform 25	3168430256699
EASY GRIP Plat four 23,7X35	3168430256675
EASY GRIP Plat four 25X42	3168430256743
EASY GRIP moule à baguettes+tuiles	3168430256644
SUCCESS	
SUCCESS Jeu de 4 tartelettes de 11	3 16843 025426 8
SUCCESS Tarte 24	3 16843 025436 7
SUCCESS Tarte 27	3 16843 025437 4
SUCCESS Tarte 30	3 16843 025438 1
SUCCESS Tarte 33	3 16843 025439 8
SUCCESS Manqué 24	3 16843 025427 5
SUCCESS Manqué 26	3 16843 025428 2
SUCCESS Cake 26	3 16843 025423 7
SUCCESS Cake 28	3 16843 025424 4
SUCCESS Plaque à pâtisserie 38x28	3 16843 025430 5
SUCCESS Charlotte 18	3 16843 025425 1
SUCCESS Brioche 23	3 16843 025422 0
SUCCESS Quatre quarts 26	3 16843 025435 0
SUCCESS Petits gâteaux 12 trous	3 16843 025429 9
SUCCESS Plat mini four 20X26	3 16843 025434 3
SUCCESS Plat professionnel 27X37	3 16843 025433 6
SUCCESS Plat gratin 24X36	3 16843 025431 2
SUCCESS Plat rotir 27X39	3 16843 025432 9
AIRBAKE	
AIRBAKE Tarte 27	3168430265776
AIRBAKE Manqué 23	3168430265769
AIRBAKE Cake large 23x13	3168430265752
AIRBAKE Cake Carré 23	3168430265745
AIRBAKE Plaque à pâtisserie 30x35	3168430159785
AIRBAKE Plaque à pâtisserie 36x40	3168430159792
AIRBAKE Moule 12 muffins	3168430264915
DELICAKE	

Delicake springform 18cm	3168430274990
Delicake springform 20cm	3168430275003
Delicake springform 24cm	3168430275010
Delicake springform 26cm	3168430275027
Delicake springform 28cm	3168430275034
Delicake Combi springform 20 cm	3168430274945
Delicake Combi springform 26cm	3168430274952
Delicake combi springform 28cm	3168430274969
Delicake plat à four a charniere	3168430274983
Delicake moule à kouglof 22cm	3168430274938
Delicake moule à cake à charnière 30X11	3168430274976
Delicake moule à cake 30 cm	3168430274921
Delicake moule à tarte 30cm Fond amovible	3168430275270
PROFLEX	
PROFLEX Framboise Manqué RETRACTABLE 24 cm	3168430223035
PROFLEX Framboise Cake RETRACTABLE 24 cm	3168430223028
PROFLEX Framboise 9 Muffins RETRACTABLE	3168430223011
PROFLEX Framboise Mini Cannelés X18	3168430183612
PROFLEX Framboise Mini Tartelettes x12	3168430183629
PROFLEX Framboise Mini financiers x21	3168430183636
PROFLEX Framboise 8 Madeleines	3168430183582
PROFLEX Framboise 10 cannelés Bordelais	3168430183520
PROFLEX Framboise Mini Cakes x6	3168430183551
PROFLEX Framboise Tarte 27 cm	3168430183759
PROFLEX Framboise Mini Brioches x7	3168430183568
PROFLEX Framboise Mini Muffins x12	3168430183537
PROFLEX Framboise Mini madeleines x24	3168430183544
PROFLEX Framboise Plaque à macarons	3168430188280
PROFLEX Framboise Cake carré retractable	3 168 430 267 916
PROFLEX Framboise Coffret 8 moules animaux 3D (4 animaux)	3 168 430 265 486
PROFLEX Framboise Moules à cupcakes X12	3 168 430 265 493

MOULERIE TEFAL PROMO

CITIZ	
moule manqué NY 26 CM	3168430259225
moule a tarte MONTREAL 27CM	3168430259379
moule a cake ROME 26CM	3168430259348
plaque à pâtisserie PARIS 38X28	3168430259355
mini plat a four ATHENES 25X19	3168430259331
ALSA	

moûle a cake ALSA26 CM	3168430270398
moûle a Quatre quarts ALSA	3168430270428
moûle manqué ALSA 26CM	3168430270404
plat a four ALSA 19 X25 CM	3168430270411
Moûle à tarte ALSA	3 168 430 273 566
plaque à pâtisserie	3 168 430 273 559
COLOR	
COLOR SPRINGFORM 26CM BLEU	3 168 430 275 263
COLOR MOULE A CAKE 30 CM BLEU	3 168 430 275 249
COLOR MOULE A KOUGLOF BLEU	3 168 430 275 256
COLOR SPRINGFORM 24CM ROSE	3 168 430 275 614
COLOR MOULE A CAKE 30 CM ROSE	3 168 430 275 218
COLOR MOULE A KOUGLOF ROSE	3 168 430 275 225
COLOR MOULE A CAKE 30 CM VERT	3 168 430 275 058
COLOR MOULE A KOUGLOF VERT	3 168 430 275 065
COLOR SPRINGFORM 20CM VERT	3168430276215
DECOR RECETTES GOURMANDES	
moûle manqué chocolat 26CM	3 16843 026513 4
moûle a tarte poire 27CM	3 16843 026514 1
moûle a cake citron 26 CM	3 16843 026515 8
plaque à pâtisserie ananas 38X28	3 16843 026524 0

ANNEXE 2 – LES QUESTIONS DU JEU EN LIGNE SUR www.lafetedesdesserts.fr

Quelles sont les valeurs communes de alsa® et Tefal® ?

- 1) Innovation et héritage
- 2) Convivialité et partage
- 3) Fait maison et gourmandise
- 4) Les 3 réponses précédentes.

Quelle est l'origine de ces deux marques ?

- 1) La France
- 2) La Chine
- 3) Les Etats-Unis

Dans quel domaine ces deux marques peuvent rendre votre vie plus facile ?

- 1) La cuisine
- 2) Le sport
- 3) Le tourisme